

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par la modification du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-2018 et du règlement de zonage numéro 612-2018 de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford:

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 14 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a adopté simultanément les projets de règlements suivants :

- a) PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 662-2022 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 611-2018* AFIN D'ATTRIBUER L'AFFECTATION « HABITATION FORTE DENSITÉ » AUX LOTS 6 325 311 et 3 517 057.

Ce projet de règlement vise à modifier les limites de l'aire d'affectation HABITATION FORTE DENSITÉ (20 log./ha et plus) dans le noyau villageois, à l'ouest de la rue Codaire et au sud de la Route des Champs. À cet effet, les lots 6 325 311 et 3 517 057 se retrouvent désormais en affectation « Habitation forte densité ». Ce projet vise aussi à modifier les limites de la zone soumise au plan d'aménagement d'ensemble de manière à en exclure une portion de 6 000m² localisée au nord du lot 3 517 057 du cadastre du Québec.

- b) PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 663-2022 MODIFIANT LE *RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018* VISANT À SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 662-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME;

Ce projet de règlement vise à modifier les limites de la zone H-71 dans le noyau villageois, à l'ouest de la rue Codaire et au sud de la Route des Champs. À cet effet, une portion du lot 3 517 057 se retrouvera désormais dans la zone H-71 du *plan de zonage*.

QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 janvier 2022 à 18 h 30, à l'hôtel-de-ville de Saint-Paul-d'Abbotsford, situé au 926, rue Principale Est. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les projets de règlement. Au cours de cette assemblée publique, les projets de règlements seront expliqués et de même que les conséquences de leur adoption ;

QUE les règlements ci-haut mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, entre 8h00-12h00 et 13h00-16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00, le vendredi.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 18^e jour du mois de décembre 2021.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier